NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°R28-2026-235

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-11-04-00001 - Délégation de signature au profit de Mme GIRARD pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à MAROMME (1 page) Page 3

EPF Normandie

R28-2026-11-04-00001

Délégation de signature au profit de Mme GIRARD pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à MAROMME

Décision n° 1619/2026

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AGNES GIRARD

Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,
Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,
Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,
Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et commune de MAROMME, le 07 février 2025, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 25 octobre 2024 et délibération du conseil municipal de la commune de MAROMME, du 30 janvier 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Demi-Lune & Associés », Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle, avec la participation de Maître Fanny FARGES-DUJARDIN, notaire à ROUEN, représentant l'EPF Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Société dénommée **LOGEAL IMMOBILIERE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE**,

D'un ensemble immobilier composé de deux tènements de maisons d'habitation situé à MAROMME (76150), 2 à 26 rue de Verdun, cadastré section AL numéros 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60 pour une contenance totale de 17a 09ca.

Moyennant le prix de **HUIT CENT TRENTE QUATRE MILLE EUROS (834.000,00 €), en valeur libre**, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 03/11/2026
Le Directeur Général par Intérim,

Signé le 03/11/2026
Gilles GAL
Gilles GAL
Certifié par youtrust

Notifiée à Rouen, le 04/11/2026
à Madame Agnès GIRARD,
Bon pour accord,

Signé le 04/11/2026
Agnès GIRARD
Agnès GIRARD
Certifié par youtrust